

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU
SYNDICAL DU 19 MAI 2022**

DEL-2022-106

L'An deux mille vingt-deux, le dix-neuf mai, à 10 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 12/5/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents ou en visioconférence :

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, COUTIER, DAVIET, DESCHAMPS, FRANCOIS, GILLET, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

MM. OBERLI, SADDIER.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DETURCHE, DALL'AGLIO, MERMIER.

MM. CHASSAGNE, DEAGE, MATHIAN.

Assistaient également à la réunion :

Mmes DARDE, GIZARD, JAILLET, KHAY, MALLET, PERRILLAT,

MM. BAILLY, CHALLEAT, CHEVALLOT, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 25

Présents : 17

Représentés par mandat : 2

**Objet : SYAN'CHALEUR - COMMUNE DE PASSY - PROJET DE RESEAU PUBLIC DE CHALEUR -
MARCHE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE**

Exposé du Président,

Le SYANE dispose depuis 2017 de la compétence optionnelle « création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid ». Ainsi, les communes peuvent transférer cette compétence au SYANE pour la réalisation de projets publics conformément à l'article L.2224-38 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'automne 2021, le SYANE, sur sollicitation de la commune de PASSY, a mené une étude de faisabilité pour la réalisation et l'exploitation d'un réseau de chaleur bois énergie sur le secteur Marlioz.

Ce projet vise l'alimentation de bâtiments publics (collège, groupe scolaire, gymnase, piscine, etc.) et de logements sociaux et copropriétés existants, ainsi que de constructions à venir (nouvelle école de musique, aménagements de la Zone d'Activités Economique des Mouilles).

Par délibération en date du 24 février 2022, la commune de PASSY a confié, par transfert de compétence, la réalisation de ce projet au SYANE. Ce transfert de compétence a été confirmé par une délibération concordante du Comité syndical du SYANE en date du 3 mars 2022.

Le Comité syndical du 31 mars 2022 a délibéré sur une gestion en régie de ce projet, et confié la maîtrise d'ouvrage et l'exploitation du réseau à Syan'Chaleur, régie du SYANE dotée de la seule autonomie financière.

Dans ce cadre, il y a lieu de disposer d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage spécialisé pour la mise en place et le suivi des différents marchés nécessaires à la réalisation du réseau de chaleur et de ses moyens de production.

Une consultation a donc été lancée en procédure adaptée pour la conclusion d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'un réseau de chaleur alimenté majoritairement à partir de bois énergie sur le secteur Marlioz de PASSY.

Le marché est un accord-cadre de prestations intellectuelles à bons de commandes mono-attributaire, sans montant minimum et avec un montant maximum de 130.000 € HT sur la durée globale du marché, qui court à compter de sa notification et jusqu'à la réalisation de deux années pleines d'exploitation du réseau de chaleur, sans que la durée du marché ne puisse excéder le 31 décembre 2027.

Suite à cette mise en concurrence, 3 offres ont été reçues.

Le Président, représentant de l'entité adjudicatrice, propose d'attribuer le marché à ELCIMAI ENVIRONNEMENT, qui présente l'offre techniquement et économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement fixés au règlement de consultation, sur la base d'un montant estimatif de 81.252,50 € H.T.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver le marché de prestations intellectuelles proposé,
2. à autoriser le Président à signer le marché,
3. à autoriser le Président à signer les bons de commandes relatifs au marché.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.


Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE